



PRÉ-FIGURATION EN CLASSE PRÉPARATOIRE À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(C.P.E.S.)

MUSIQUES IMPROVISÉES JAZZ

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

LIVRET D'INFORMATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT, D'ADMISSION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour
sur le site internet du CRR

MUSIQUES IMPROVISÉES JAZZ

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté.

➤ Disciplines proposées

Basse, contrebasse, violon, guitare électrique, guitare, piano, vibraphone, batterie, trompette, trombone, clarinette, saxophone, chant

➤ Conditions d'admission

Ce cursus est accessible à tout candidat, possédant au minimum un Brevet d'Études Musicales (B.E.M.) délivré par un établissement d'enseignement artistique classé par l'État.

L'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées consultable et téléchargeable sur le site du Conservatoire.

Pour toute situation dérogatoire, une commission d'équivalence de niveau statuera sur la recevabilité de la candidature.

Après s'être pré-inscrit en ligne, le candidat sera invité à détailler son parcours, ses connaissances, son projet dans un dossier spécifique qui lui sera envoyé par mail.

➤ Modalités du concours d'entrée

Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

- **Épreuves d'admissibilité :**

- **Interprétation d'un programme imposé**

- pièces imposées

- La liste des pièces imposées est consultable sur le site Internet du Conservatoire*

- **Épreuves de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat.**

Les candidats ayant validé un certificat de fin d'études en formation musicale peuvent être dispensés des épreuves ; ils doivent, dans ce cas, fournir une attestation de récompense (certificat de fin d'études en formation musicale) à l'adresse CRR_scolarite@mairie-toulouse.fr, ou à défaut, se présenter à l'évaluation de formation musicale.

- **Épreuves d'admission :**

- **Entretien du candidat avec le jury portant sur son parcours antérieur, sa motivation et sa disponibilité à suivre des classes préparatoires.**

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté.

➤ Disciplines proposées

Basse, contrebasse, violon, guitare électrique, guitare, piano, vibraphone, batterie, trompette, trombone, clarinette, saxophone, chant

➤ Conditions d'admission

Ce cursus est accessible à tout candidat, possédant au minimum un Brevet d'Études Musicales (B.E.M.) délivré par un établissement d'enseignement artistique classé par l'État.

L'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées consultable et téléchargeable sur le site du Conservatoire.

Pour toute situation dérogatoire, une commission d'équivalence de niveau statuera sur la recevabilité de la candidature.

Après s'être pré-inscrit en ligne, le candidat sera invité à détailler son parcours, ses connaissances, son projet dans un dossier spécifique qui lui sera envoyé par mail.

➤ Modalités du concours d'entrée

Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

• **Épreuves d'admissibilité :**

- **Deux compositions personnelles et une reprise du répertoire ré-arrangée.**

Une présélection sera effectuée sur document audio.

Les candidats devront envoyer un fichier au format wave via WeTransfer à l'adresse :

crr_scolarite@mairie-toulouse.fr

Merci de joindre à cet envoi une courte lettre de présentation précisant vos nom et prénom, titres des morceaux et le(s) instrument(s) présenté(s).

- **Épreuves de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat.**

Les candidats ayant validé un certificat de fin d'études en formation musicale peuvent être dispensés des épreuves ; ils doivent, dans ce cas, fournir une attestation de récompense (certificat de fin d'études en formation musicale) à l'adresse CRR_scolarite@mairie-toulouse.fr, ou à défaut, se présenter à l'évaluation de formation musicale.

Les résultats des épreuves d'admissibilité seront communiqués par mail.

Les candidats retenus à l'issue de cette première étape devront se présenter aux épreuves pour l'admission définitive.

• **Épreuves d'admission :**

➤ **Interprétation du programme libre constitué des compositions personnelles et de la reprise ré-arrangée** envoyées lors de la pré-sélection. Le jury écoutera tout ou partie de ce programme. Les candidats pourront se présenter individuellement avec un accompagnement en *Play-back*, ou avec leur groupe (*dans ce cas, envoyer une fiche technique*)

➤ **Entretien avec le jury portant sur le parcours et les objectifs des candidats.**